



Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa quinzième réunion à Genève les 12 et 13 janvier 2012, sous la présidence du Dr M. O. de Assunção Saíde (Mozambique). La liste des participants figure à l'annexe ci-jointe.

2. Le Comité a adopté son ordre du jour,¹ en supprimant le point 3.1 en l'absence d'amendements proposés au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

2.1 Administration : rapport de situation (document EBPBAC15/2)

3. Le Comité a salué le rapport de situation du Secrétariat sur l'administration et a relevé la qualité, l'exhaustivité du document de référence ainsi que sa mise à disposition en temps voulu. Il a également reconnu la valeur des informations et analyses complémentaires sous forme graphique dans le cadre de la présentation du point de l'ordre du jour et a souligné l'importance de telles informations pour étayer les discussions du Comité.

BUDGETS PROGRAMMES 2010-2011 ET 2012-2013

4. Le Comité s'est félicité de la diminution, par rapport aux projections antérieures, de l'écart entre les recettes et les dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011. Le déficit estimatif est revenu à US \$100 millions, devant être financé sur les fonds reportés. Les mesures prises par le Secrétariat pour réduire les coûts, au moyen de gains de productivité, de transfert de fonctions et de personnels ainsi que de l'abolition de postes, ont été reconnues. Plusieurs membres du Comité ont exprimé leur soutien à de nouveaux gains de productivité, tout en incitant à la prudence pour ne pas remettre en cause la qualité du travail, et ont demandé qu'à l'avenir les rapports donnent des indications sur les types de gains de productivité et de réduction des coûts. Des informations complémentaires ont été également demandées sur les efforts de réduction des coûts faits au niveau des bureaux régionaux et sur la répartition du déficit estimé à US \$100 millions sur l'ensemble de l'Organisation.

¹ Voir le document EBPBAC15/1.

5. Le Comité a salué les informations préliminaires fournies sur la planification opérationnelle et la planification des ressources pour le budget programme 2012-2013 ; des inquiétudes ont été cependant exprimées pour savoir si le financement du budget programme approuvé était suffisamment sûr. Plusieurs membres ont relevé que si le niveau des recettes pour la période 2012-2013 restait le même que pour la période 2010-2011, les dépenses allaient continuer de dépasser les recettes. Il a été proposé que le processus d'élaboration du budget programme pouvait avoir besoin d'être revu, sur la base d'orientations plus claires données par les États Membres en matière d'établissement des priorités.

6. Le Comité a aussi demandé au Secrétariat des informations sur la manière dont la mobilisation des ressources allait pouvoir remédier au déficit éventuel ainsi qu'aux lacunes de financement identifiées au début de l'exercice biennal. Le Secrétariat a répondu que les efforts de mobilisation des ressources, dont des changements potentiels à ce niveau grâce au programme de réforme, allaient être axés sur les lacunes éventuelles à combler. Le Directeur général a souligné l'importance accrue des efforts conjoints de mobilisation des ressources à tous les niveaux de l'Organisation ainsi que des différents mécanismes de financement, afin d'améliorer la coordination et l'efficacité institutionnelles, ainsi que la transparence sur le plus long terme.

7. De nombreux membres du Comité ont exprimé leurs préoccupations quant au déséquilibre persistant du financement dans les segments budgétaires sur la période 2010-2011. Si certains membres du Comité se sont prononcés en faveur de l'affectation des fonds à objet désigné en tant qu'outil utile de transparence pour les gouvernements, d'autres ont relevé qu'il fallait apporter un financement conforme aux priorités décidées dans le budget programme. Il a été également noté que les partenariats et les dispositifs spéciaux hébergés par le Secrétariat devaient s'autofinancer et non pas être soutenus par les contributions fixées ou des fonds institutionnels, et que les coûts administratifs qu'ils génèrent devaient être recouverts en totalité. Le Directeur général a répondu qu'il était préférable que l'affectation des fonds à objet désigné reste au niveau le plus élevé possible, garantissant ainsi une flexibilité du financement et permettant au Secrétariat d'aligner au mieux le financement disponible sur les priorités approuvées dans le budget programme.

8. Des informations supplémentaires ont été demandées à la fois sur les US \$700 millions reportés de l'exercice 2008-2009 et utilisés dans le budget programme 2010-2011, et sur les US \$500 millions qui, selon les projections, seront reportés de l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2012-2013. Le Comité a noté la baisse rapportée précédemment dans le niveau des reports en relation avec les conditions d'ouverture de l'exercice biennal. En réponse, le Secrétariat a dit que l'Organisation était en train d'améliorer sa capacité à enregistrer les recettes en relation avec l'exercice biennal auquel elles appartenaient. Pour 2012-2013, il a été possible d'enregistrer une plus grande part des recettes comme réservées, planifiées et mises à disposition pour cette période. Donc, bien que la valeur du report de 2010-2011 à 2012-2013 ait été inférieure à celle entre 2008-2009 et 2010-2011, des recettes suffisantes ont été enregistrées en 2012-2013 pour permettre une ouverture efficace de l'exercice biennal. Les améliorations de l'enregistrement permettront aussi au Secrétariat de suivre et d'agir plus efficacement au niveau des faibles niveaux de mise en œuvre là où il s'en produit. Le rapport du Secrétariat sur l'appréciation de l'exécution du budget programme et sur les états financiers vérifiés à la seizième réunion du Comité en mai 2012 comportera des détails complets sur les résultats financiers pour 2010-2011, avec le report pour 2012-2013, ainsi que davantage d'informations sur le financement pour 2012-2013.

Gestion des risques de change

9. Les membres du Comité ont salué l'analyse du rapport sur les risques de change à court et à long terme et sur les mesures prises pour remédier aux risques à court terme en 2012 au moyen de la

couverture du risque de change. En général, les membres du Comité ont insisté sur la nécessité de trouver des solutions à plus long terme pour gérer les risques de change. Sur la question de recalculer le budget programme, certains membres du Comité ont relevé que cette option revenait dans les faits à transférer le risque du Secrétariat aux États Membres et, pour cette raison, ils n'y étaient pas favorables, en particulier si cela aboutissait à une modification des contributions. En revanche, ils se sont prononcés pour que le Secrétariat analyse sur le plan interne le budget programme de cette manière et donne régulièrement des informations aux États Membres quant aux répercussions des modifications des données financières de départ, comme les taux de change.

10. Pour remédier aux risques de change à plus long terme, le Comité a discuté de la possibilité et du bien-fondé de régler les contributions en partie ou en totalité en francs suisses. Cette mesure garantirait un meilleur équilibre entre les devises utilisées pour les recettes et pour les dépenses. Plusieurs membres du Comité ont exprimé leur accord pour payer leurs contributions en partie ou en totalité en francs suisses, bien que d'autres aient noté la difficulté de prendre une telle disposition pour l'exercice biennal en cours, leurs budgets ayant déjà été approuvés. D'autres membres du Comité ont exprimé leurs préoccupations quant à la pérennité d'un changement de devises compte tenu des fluctuations mondiales des taux de change. Le Secrétariat a expliqué que le passage au franc suisse pour certaines contributions fixées neutraliserait automatiquement les mouvements du taux de change entre le dollar américain et le franc suisse, tout gain ou toute perte dans les recettes étant contrebalancé par des pertes ou des gains dans les dépenses.

11. Les membres du Comité ont exprimé leur appui de principe pour le transfert de fonctions et de personnels à des lieux d'affectation moins coûteux, mais ils ont néanmoins demandé davantage d'informations sur la résolution à plus long terme des déséquilibres entre les monnaies utilisées pour les recettes et pour les dépenses. Il a été noté que toute réaffectation devait tenir compte des objectifs stratégiques de l'Organisation, suivre des règles et des procédures correctes, et que les avantages sur le long terme devaient être analysés et démontrés. Il a été également proposé d'introduire une disposition d'urgence dans le budget programme pour couvrir les fluctuations imprévues des taux de change.

12. Le Comité a demandé au Secrétariat d'examiner plus en détail les avantages, les inconvénients, les coûts et les risques des diverses méthodes de gestion des risques de change, parmi lesquelles : le transfert de fonctions et de personnels ainsi que d'autres méthodes pour réduire les dépenses en francs suisses ; libeller les contributions fixées en francs suisses ou en une association de devises pour augmenter les recettes en francs suisses ; couvrir les risques de change ; recalculer le budget programme. Le Secrétariat devrait aussi fournir un rapport pour permettre au Comité d'approfondir cette question. Le Secrétariat a entrepris d'examiner les options et de fournir les informations demandées.

13. Le Secrétariat a apporté des éclaircissements concernant la Figure 3 du rapport décrivant les coûts salariaux mensuels du personnel de la catégorie des services généraux dans différents bureaux de l'OMS, sur une période de cinq ans. Les chiffres présentent les coûts salariaux mensuels totaux, dont les prélèvements à la charge de l'Organisation pour le compte du personnel comme les retraites, l'assurance-maladie et l'occupation des postes.

CADRE DE CONTRÔLE FINANCIER : AVANCES À DES MEMBRES DU PERSONNEL

Avances sur traitement

14. Le Comité a exprimé des préoccupations sur le montant des avances sur traitement restant dues par d'anciens membres du personnel et se félicite des mesures prises pour renforcer les contrôles, ainsi que du travail soigneux d'analyse et de suivi entrepris à cet égard. Il a été noté que le montant total devant être passé par profits et pertes atteindrait un niveau de US \$600 000. Le Comité a encouragé la poursuite des efforts pour récupérer ces pertes. Les informations sur les profits et pertes seront incluses dans les états financiers pour l'exercice 2010-2011, étudiés par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa seizième réunion en mai 2012. L'analyse a montré que le problème concernait l'ensemble de l'Organisation et qu'il était désormais traité de manière globale. Le Comité a reconnu les efforts spéciaux faits par la Région africaine à cet égard. Le Secrétariat a en outre expliqué que le Système mondial de gestion avait introduit un degré plus élevé d'information et de contrôle sur les transactions financières et réduit les risques dans ce domaine. Cela permettra d'éviter des situations similaires à l'avenir.

Cadre de contrôle interne

15. Les membres du Comité ont répété que l'OMS devait veiller au respect de tous les contrôles financiers et agir avec fermeté en cas d'atteintes au contrôle afin d'assurer une plus grande transparence de la gestion. Dans l'ensemble, le Comité a soutenu les mesures prises à ce jour par le Secrétariat pour renforcer son cadre de contrôle interne.

GESTION DES RISQUES

16. Le Secrétariat a informé le Comité des évolutions récentes dans le domaine de la gestion des risques. Il a signalé que le cadre de gestion des risques avait été totalement mis en œuvre dans l'administration et que des « propriétaires des risques » avaient été désignés. Le Secrétariat a aussi indiqué que la vérification intérieure, entamée il y a longtemps, concernant la gestion des risques institutionnels était close.

17. Les membres du Comité ont loué les efforts accomplis et, suivant en cela les opinions du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, ont prié le Secrétariat de réduire encore le nombre de risques afin de se concentrer davantage sur ceux de nature stratégique. Le Comité a également prié le Secrétariat de prendre des mesures supplémentaires pour élargir le cadre de gestion des risques à l'ensemble de l'Organisation.

Le Comité a pris note du rapport figurant dans le document EBPBAC15/2.

2.2 Rapport du Bureau des services de contrôle interne (document EBPBAC15/3)

18. Le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne et a accueilli favorablement l'approbation par le Directeur général d'une approche en deux phases visant à renforcer les effectifs du Bureau. Toutefois, les membres du Comité ont précisé qu'il fallait établir un plan à

plus long terme concernant les effectifs, compte tenu de la cible recommandée par le Commissaire aux Comptes après la vérification du Bureau effectuée en 2010.¹

19. Dans ce contexte, le Comité a également noté que le Bureau avait une charge de travail supplémentaire en termes d'enquêtes et d'évaluations et s'est inquiété des conséquences potentielles sur les autres activités si on ne mettait pas à la disposition du Bureau des ressources supplémentaires pour qu'il s'acquitte de ces tâches.

20. Les membres du Comité ont demandé des informations plus détaillées sur le plan de travail annuel du Bureau et les mécanismes utilisés pour l'établir. Ils ont demandé, en particulier, quelle était l'influence des résultats des activités de l'année précédente sur le plan. Il a été indiqué au Comité que, conformément à la procédure actuelle, le modèle d'évaluation des risques et les critères appliqués par le Bureau pour établir le plan de travail annuel étaient discutés en détail avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance et examinés avec le Directeur général.

21. Le Comité a également demandé une vue d'ensemble des risques auxquels l'Organisation est confrontée et des domaines dans lesquels il y a des améliorations à apporter, recensés par le Bureau. Il a été indiqué aux membres du Comité que ces informations figureraient de façon plus détaillée dans le rapport annuel du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

Le Comité a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne figurant dans le document EBPBAC15/3.

2.3 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document EBPBAC15/4)

22. Le Comité s'est félicité du contenu informatif du rapport et a noté que plusieurs questions abordées dans le rapport, par exemple les avances sur traitement et la gestion des risques de change, avaient aussi un lien direct avec le débat sur le rapport de situation relatif à l'administration (document EBPBAC15/2).

23. Le Comité a appuyé les constatations et les recommandations figurant dans le rapport en ce qui concerne la gestion des risques institutionnels. En effet, il a estimé qu'il fallait encore progresser dans la définition et l'analyse des risques stratégiques de haut niveau de l'OMS dans son ensemble, ainsi que sur les questions relatives au Fonds de l'assurance-maladie du personnel et aux partenariats.

24. Une demande d'éclaircissements a été formulée concernant la recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance tendant à charger le Bureau des services de contrôle interne d'effectuer la première étape de l'évaluation externe de l'OMS qui a été demandée, compte tenu des ressources limitées du Bureau et de son manque d'indépendance absolue vis-à-vis de l'administration de l'OMS (en tant que fonction du Secrétariat). Dans sa réponse, le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a souligné que le Bureau des services de contrôle interne avait une expérience approfondie, pouvait être disponible rapidement et présentait un bon rapport coût/efficacité, et a affirmé qu'il était aussi indépendant que possible pour une fonction du Secrétariat. Il a ajouté que le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, qui est indépendant, en serait garant.

¹ Voir le document A64/30.

25. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance continuera à assurer le suivi de toutes les questions abordées dans son rapport au cours de ses réunions en 2012 et actualisera son tableau de recommandations.

26. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a signalé que le rapport du Comité et les autres documents y relatifs pouvaient être consultés par tous les États Membres sur une partie dédiée du site Web de l'OMS concernant la gouvernance.

27. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a soutenu certaines modifications dans le mandat du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance qui avaient été suggérées par le Président de ce Comité dans son exposé, ainsi que la proposition d'une réunion ouverte avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance en février 2012.

Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance figurant dans le document EBPBAC15/4.

2.4 Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC15/5)

28. L'Inspecteur du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies a donné des informations au Comité sur les récents rapports du Corps commun d'inspection et a signalé ceux qui pouvaient intéresser l'OMS.

29. Le Comité a examiné le document du Secrétariat sur les rapports ainsi que les informations fournies lors de la réunion, qui reflètent la position du Secrétariat concernant certaines recommandations du Corps commun d'inspection.

30. Le Comité a félicité le Corps commun d'inspection d'avoir formulé des recommandations sur un large éventail de sujets et a souligné que le Corps commun d'inspection était un moyen précieux d'établir des critères de référence à l'échelle du système.

31. Il a noté que les recommandations étaient très nombreuses et a suggéré qu'à l'avenir elles soient regroupées pour aider également le Secrétariat à les incorporer à des recommandations similaires issues des vérifications intérieures et extérieures.

32. Il a été indiqué au Comité que le Corps commun d'inspection mettait au point un système électronique de suivi des recommandations grâce auquel celles-ci seraient plus accessibles et plus faciles à utiliser. Il a également été demandé qu'un dispositif similaire soit mis en place pour suivre les recommandations d'autres organes de supervision de l'OMS.

33. En réponse à une demande relative à la position de l'Organisation concernant la divulgation de la rémunération et l'acceptation de cadeaux par les chefs de secrétariat, le Directeur général a indiqué au Comité qu'elle respectait un code de conduite très strict sur ces questions.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat figurant dans le document EBPBAC15/5.

Point 3 de l'ordre du jour. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations à l'intention du Conseil

3.2 Ressources humaines : rapport annuel (documents EB130/26 et EB130/26 Add.1)

34. Le Comité s'est félicité des progrès dont le rapport annuel fait état et a noté que l'analyse décrivait clairement l'évolution de l'Organisation au cours des dix dernières années. Néanmoins, il est possible d'apporter des améliorations afin que les informations relatives au personnel soient cohérentes quelle que soit leur source au sein de l'OMS. Le Comité a apprécié que les exposés du Secrétariat et de l'Association du Personnel offrent un niveau de détail supplémentaire, notamment en ce qui concerne les récentes mesures de réduction des effectifs.

GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

35. Le Comité a reconnu que l'OMS était confrontée à des difficultés similaires à celles rencontrées par de nombreux États Membres au niveau national et qu'elle avait fait des efforts considérables pour adapter le niveau de ses effectifs à l'évolution de la situation. Il y a, au sein de l'Organisation, un décalage entre le financement durable, les priorités programmatiques et les effectifs du personnel. Les mesures actuellement prises en ce qui concerne le réexamen des programmes, des structures et du déploiement du personnel permettra, dans une certaine mesure, d'améliorer la situation, mais des efforts doivent encore être consentis afin que le personnel soit adaptable et puisse réagir rapidement à l'évolution des exigences techniques et de la disponibilité des ressources. Le Comité a reconnu que l'action de l'OMS dépendait de la qualité des membres de son personnel, que ceux-ci s'occupent de fonctions normatives ou qu'ils apportent un appui plus direct aux pays. Parallèlement, on a demandé au Département Gestion des ressources humaines de maintenir un équilibre, dans ses activités, entre la conception et la mise en œuvre de la stratégie de réforme, d'une part, et la réponse aux contraintes financières plus immédiates, d'autre part.

36. Le Comité a souligné qu'il fallait absolument assurer un traitement juste du personnel et que le système d'administration de la justice devait bien fonctionner. Les membres du Comité ont loué le travail accompli en ce qui concerne le placement du personnel et le conseil individuel. Il est toutefois important que le personnel comprenne totalement les motifs et les buts des mesures actuelles le concernant. Les membres du Comité ont souligné qu'il fallait absolument continuer à communiquer avec le personnel et maintenir un dialogue efficace avec les représentants du personnel. Le Comité a approuvé les efforts déployés pour améliorer la gestion des services du personnel, à la fois en termes de respect et de qualité des évaluations, et a demandé à être informé des progrès accomplis par le biais du rapport annuel sur les ressources humaines.

37. Le rôle essentiel joué par une planification stratégique efficace du personnel a été souligné. Les nouveaux recrutements doivent être clairement liés à des prescriptions actualisées en matière de programme. À cet égard, il a été suggéré d'adopter une vue plus globale du personnel. En conséquence, le Comité a demandé que, dans le cadre des futurs rapports annuels sur les ressources humaines, des données soient fournies sur les contrats des personnes qui ne sont pas considérées comme des membres du personnel. En outre, dans la partie narrative du rapport, il convient de présenter une vue d'ensemble de l'évolution aux niveaux régional et national. Le Comité s'est dit soucieux que davantage d'efforts soient faits afin de renforcer l'alignement organisationnel s'agissant des questions de personnel. Le Comité a reconnu les progrès accomplis pour ce qui est de la mobilité et de la rotation et a dit compter sur la création d'un répertoire des compétences qui faciliterait la

gestion et le déploiement efficaces des talents dans toute l'Organisation, y compris la planification des successions. Il s'est félicité de l'utilisation accrue de descriptions de poste génériques. Le Comité a pris note des évolutions dans le rôle des administrateurs recrutés sur le plan national et des discussions en cours entre institutions sur le fait que leur utilisation allait au-delà de ce qui était prévu lorsque cette catégorie de personnel avait été créée.

38. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis à ce jour en matière de parité entre les sexes, mais a noté qu'il était nécessaire de veiller à ce que ces avancées fussent obtenues régulièrement dans toutes les Régions. Il a noté que le niveau d'amélioration n'avait pas été satisfaisant dans certaines Régions malgré l'adoption en 2003 de la résolution WHA56.17 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur les ressources humaines : parité entre les sexes. Le Comité a constaté que la parité entre les sexes n'était pas atteinte aux niveaux les plus élevés de toute l'Organisation, notamment aux niveaux des Directeurs et des chefs des bureaux de pays de l'OMS et dans certaines Régions, mais a reconnu que parvenir à la parité au cours de la prochaine décennie était une chose faisable. Cela devait aller de pair avec les efforts constants visant à améliorer la représentation géographique.

39. Le Secrétariat s'est félicité des orientations données par le Comité. Le rapport annuel sur les ressources humaines avait tiré parti des suggestions formulées dans le passé par le Comité, et ses observations actuelles permettraient de nouvelles améliorations. Une augmentation du nombre des procédures d'appel était inévitable, la cessation d'emploi s'étant avérée par le passé comme fréquemment remise en cause. Si ces appels parvenaient au plus haut niveau, il y aurait inévitablement des coûts, quelle qu'en soit l'issue. La nécessité d'offrir des perspectives d'évolution de carrière aux membres de la catégorie professionnelle les plus jeunes ainsi qu'aux autres membres du personnel a été appréciée, et des mesures avaient déjà été prises à cet égard. Le recours à des administrateurs recrutés au plan national faisait l'objet d'un examen à la fois à l'OMS et au niveau interinstitutionnel.

40. Le Directeur général a confirmé qu'elle était fermement attachée à la communication avec le personnel, à la fois par l'intermédiaire de réunions avec l'ensemble du personnel (diffusées sur le Web de sorte que le personnel du monde entier puisse participer) et de réunions ordinaires avec les représentants du personnel. Le Directeur général a précisé, en réponse aux questions du Comité, qu'il y aurait de nouvelles réductions dans le nombre des membres du personnel et expliqué que cela était inévitable. Toutefois, elle ne s'attendait pas à ce que ces réductions soient de la même ampleur que celles qui avaient eu lieu en 2011. Cela dépendrait du soutien dont feraient preuve les donateurs en fournissant un financement prévisible. Elle a souligné la nécessité pour l'Organisation d'être en mesure de prendre des décisions difficiles concernant le personnel sans l'intervention de parties extérieures pour les cas individuels. Le Directeur général s'est engagée à faire en sorte que les procédures soient appliquées de manière appropriée et que le système d'administration de la justice dispose des ressources suffisantes.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note des rapports contenus dans les documents EB130/26 et EB130/26 Add.1.

3.3 Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale (document 130/27)

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note du rapport contenu dans le document EB130/27.

3.4 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel (document 130/28)

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif adopte les projets de résolutions 1 et 2 contenus dans le document EB130/28.

3.5 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document 130/30)

41. Le Comité s'est félicité du travail accompli par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance au cours de ses deux ans d'existence, ainsi que du rôle directeur exercé par son Président actuel. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration considère que le rôle consultatif du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance revêt une importance accrue.

42. Il a été noté que les mandats de deux ans de deux des membres étaient arrivés à échéance. En outre, le mandat des trois membres restants arriverait à échéance au moment de la cent trente-quatrième session du Conseil en janvier 2014.

43. Le Comité a débattu du document EB130/30 qui présente les options possibles pour la suite à donner pour les deux membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance qui s'étaient vu attribuer un mandat initial de deux ans, renouvelable une seule fois pour quatre ans.

44. Diverses vues ont été exprimées, certains membres étant favorables à la reconduction dans leurs fonctions des deux membres susmentionnés pour un nouveau mandat de quatre ans, dans le souci d'assurer la continuité dans le contexte du processus de réforme de l'OMS. D'autres membres ont estimé que, dans l'intérêt d'un meilleur équilibre géographique, il convenait de saisir l'occasion de nommer des personnes qualifiées des deux Régions pour lesquelles il n'y avait à présent aucun membre.

45. Deux nouvelles possibilités ont été évoquées. La première est un compromis aux termes duquel un seul des deux membres dont le mandat arrive à expiration serait remplacé. Les membres qui étaient favorables à cette option ont proposé que le mandat du Président actuel soit prolongé. Une deuxième possibilité proposée consistait à élargir la composition du Comité indépendant d'experts de la Surveillance d'un ou de deux nouveaux membres. Certains membres ont fait part de leur réserve à ce sujet, considérant qu'un Comité indépendant d'experts de la Surveillance plus large pourrait devenir moins efficace.

46. Après de plus amples discussions, le Comité est convenu de recommander au Conseil, à sa cent trentième session, que l'un des deux membres sortants soit remplacé. Le Comité a souligné l'importance de tenir à jour une liste étoffée de membres possibles du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

Point 4 de l'ordre du jour. Adoption du rapport et clôture de la réunion

47. Le Comité a adopté son rapport.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES, SUPPLÉANTS ET CONSEILLERS

Mozambique

Dr M. O. de Assunção Saíde (**Président**)

M. J. A. Dengo (suppléant)

Chine

Dr Ren Minghui (**Vice-Président**)

Dr Liu Peilong (suppléant)

Dr Nie Jiangang (suppléant)

Mme Ru Lixia (suppléant)

Allemagne

M. B. Kümmel (suppléant du Dr E. Seeba)

Dr B. Gehrman (suppléant)

M. T. Ifland (suppléant)

M. J. Frieling (suppléant)

Barbade

Dr J. St. John (suppléant du Dr Inniss)

Dr M. Williams (suppléant)

M. H. Aliman (suppléant)

Dr E. A. Phillips (suppléant)

Dr C. Babb-Schaefer (suppléant)

Burundi

Dr N. Biringanya

M. B. Ntahiraja (suppléant)

Canada

Mme G. Wiseman (suppléant du Dr P. Gully)

M. L. Jones (suppléant)

M. P. Blais (suppléant)

Mme J. Hamilton (suppléant)
Mme C. Palmier (suppléant)
Mme H. Dhanji (suppléant)

Inde

M. S. Prasad (suppléant de M. P. K. Pradhan)

Japon

Dr M. Mugitani (suppléant du Dr Omi)

Dr T. Takei (suppléant)
M. M. Sakata (suppléant)
Dr S. Takaoka (suppléant)
M. Y. Otake (suppléant)
Dr M. Iwata (suppléant)

Suisse

M. G. Silberschmidt

M. R. Thomson (suppléant)
M. M. de Santis (suppléant)
Mme A.-B. Bullinger (suppléant)
Mme A. Ruppen (suppléant)
Mme L. Calder (suppléant)

Timor-Leste

M. J. A. M. L. da Fonseca (suppléant de Mme M. Hanjam Soares)

M. A. C. Ribeiro (conseiller)
Dr O. M. Belo (conseiller)
M. D. Ximenes (conseiller)
Dr S. Lobo (conseiller)
Mme N. Belo (conseiller)
Mme V. Branco (conseiller)

Yémen

M. I. Al-Adoofi (suppléant du Dr A. K. Yahia Rasae)

Membre de droit

Dr B. S. Dankoko (Vice-Président du Conseil exécutif)

ÉTATS MEMBRES NE FAISANT PAS PARTIE DU COMITÉ**Afrique du Sud**

Dr L. Makubalo

Algérie

M. M. S. Samar

AustralieMme C. Patterson
M. P. Higgins**Belgique**Mme M. Deneffe
Mme S. Langerock**Brésil**

M. E. de Almeida Cardoso

Colombie

Mme A. M. Prieto

DanemarkMme M. Kristensen
Mme G. Lindgaard**Équateur**M. L. Espinosa
Mme C. Luna**États-Unis d'Amérique**Mme A. Blackwood
Mme W. Barton
M. C. McIff**Fédération de Russie**Mme E. Shipileva
M. M. Tseshkovsky
M. A. BashkinM. A. Kuchkov
M. A. Kulikov
M. G. Ustinov
M. O. Chestnov**Finlande**

Mme O. Kuivasniemi

FranceM. S. Chatelus
M. P. Le Goff**Ghana**

M. J. Osei

Hongrie

M. A. Mészáros

Iran (République islamique d')

M. J. Aghazadeh Khoei

IraqM. U. Adnan Ibrahim
M. J. Aghazadeh**Italie**M. E. Vicenti
Mme P. Immordino**Kenya**Dr T. Mboya Okeyo
Mme A. Osundwa**Maroc**

M. A. Samri

Mexique

M. U. Canchola Gutierrez
M. M. A. Toscano Velasco
Mme H. Davila Chavez
Mme I. Vieitez Martinez

Namibie

Mme S. Nghinamundova

Nigéria

M. G. O. Asaolu
M. L. Shehu
M. I. Bala

Norvège

Mme B. Stiro
M. T. Lindgren

Ouganda

Mme E. Kigenyi

Panama

M. J. F. Corrales H.

Pays-Bas

Mme H. van Gulik

Pérou

Mme M. Traverso

Pologne

Mme J. Chojecka
M. W. Gwiazda

République tchèque

Mme B. Souskova

République-Unie de Tanzanie

Dr C. Sanga

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Mme N. Shipton
M. J. Stuppel
Mme N. Cassidy
M. J. Joo-Thomson

Sénégal

Mme M. Sy

Suède

Mme M. Fried
Mme A. Halén

Turquie

Mme E. Ekeman

Zimbabwe

M. J. Manzou
M. N. F. Sengwe
Mme P. Nyagura

OBSERVATEURS**Union européenne**

Mme S. Cherkaoui

AUTRES**Corps commun d'inspection**

M. G. Biraud
M. M. Brandau

= = =